UN PRESTATAIRE EXTERIEUR POUR LES CULTURES

Présentation générale

Mise à jour : Janvier 2005

Rédacteurs : Cédric ABADIA et Caroline NOLLET, Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées

Descriptif de la solution

Après avoir effectué la préparation des parcelles, l'exploitant fait appel à deux entreprises de travaux agricoles, du semis jusqu'à la mise en silo du maïs ensilage.

Mode d'emploi / organisation

Un cas concret

L'exploitation de 12 ha, avec 130 000 L de quota, compte 8 ha de maïs ensilage, destiné aux vaches laitières. Le travail de la terre est réalisé par l'exploitant, avec le matériel de la CUMA. Un tracteur attelé à un cover-crop, et ensuite avec son matériel (un tracteur et un culti-labour). Le reste des travaux à effectuer sur les cultures est réalisé par deux entreprises de travaux agricoles auxquelles fait appel l'exploitant. La première s'occupe des semis et du désherbage. La seconde entreprend les travaux d'ensilage de la récolte à la confection des silos (" maïs rendu silo").

La famille installée sur l'exploitation ne consacre qu'une UTH aux travaux de celle-ci. En effet, le mari travaille à l'extérieur toute la semaine. Il ne peut participer aux travaux agricoles que pendant son temps libre, et le reste est effectué par sa femme.

Moyens humains et techniques

Pour les semis, la première entreprise intervient avec un chauffeur et du matériel adapté (semoir 6 rangs). Le désherbage est fait ensuite en temps voulu.

Pour les travaux d'ensilage, la seconde entreprise vient deux fois sur l'exploitation ; mise en place de deux silos. Elle met à la disposition de l'éleveur :

- Une ensileuse avec chauffeur
- Trois tracteurs + bennes, avec chauffeurs
- Un tracteur avec chauffeur, pour la mise en place du silo.

Règles spécifiques de mise en oeuvre

Faire appel aux entrepreneurs pour la définition et l'organisation des travaux à effectuer, nécessite de :

- préparer préalablement les sols avant l'arrivée de l'entreprise,
- acheter les doses de semences,
- préparer les zones de stockage de l'ensilage (nettoyage de l'aire bétonnée, préparation des bâches et boudins pour la fermeture des silos).

Conditions de réussite

Il faut une bonne entente entre l'exploitant et les entreprises.

Les entreprises doivent intervenir avec du matériel adapté aux travaux à effectuer.

Les chauffeurs ont une bonne connaissance des tâches qui leur sont confiées.

Conséquences

Aucun risque particulier, hormis ceux liés à toutes les cultures : risques météorologiques, panne matérielle, … De plus, les personnes intervenant sur les chantiers sont expérimentées.

Aucune difficulté rencontrée, c'est pourquoi l'éleveur continue à faire appel aux entrepreneurs.

L'éleveur peut se consacrer exclusivement au cheptel, sans se soucier des cultures.

L'entreprise effectue environ 6h de travail sur les parcelles pour les semis, sans compter la préparation du matériel et le transport.

La récolte est faite en deux fois : un peu moins d'une demi journée à chaque fois avec 5 chauffeurs. Le soir, l'éleveur doit seulement fermer le silo.

Pas d'achat de matériel nécessaire aux cultures. Seul un culti-labour sert à travailler le sol en surface, en raison du grand nombre de cailloux qui ressortent lors des labours.

On peut voir également comme un avantage le fait que l'éleveur n'a pas besoin de faire appel à d'autres agriculteurs pour la période d'ensilage. C'est un service difficile à rendre ensuite lorsqu'on travaille à l'extérieur.

Aspects économiques

L'entrepreneur facture son travail à l'hectare cultivé :

- Semi/Désherbage :45 €/ha (tarif approximatif)
- Récolte "rendu silo" :
  - Ensileuse + tassement du silo :200 €/ha (*)
  - Bennes + tracteurs : 61€/ha(*)

*Prix pour l'année 2004

Autres aspects

Ce système s'adapte parfaitement aux contraintes de l'élevage et permet de palier le manque de main d'œuvre. Pour le moment, la culture du maïs sur cette exploitation n'est pas envisagée autrement.

Le labour, qui exige du temps et un tracteur puissant, est pour l'instant remplacé par le passage du culti-labour. Le compactage du sol reste à surveiller, même s'il ne pose encore pas de problème.

Le système pourrait être poussé encore plus loin :

- En employant un seul entrepreneur pour la totalité des travaux
- En faisant également faire la préparation du sol par une entreprise

Pour en savoir plus

Contacter la Chambre d'agriculture de votre département.